

GILLES

PLAN LOCAL D'URBANISME
1^{ère} modification de droit commun

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage de la 1^{ère} modification de droit commun

PLU approuvé le 31 janvier 2014

1^{ère} modification simplifiée adoptée le

1^{ère} modification de droit commun adoptée le

Date : **20 mai 2022**

Phase : **Dossier minute**

N° de pièce : **4.4**

Échelle : **1 / 2 000**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du XXX adoptant la 1^{ère} modification de droit commun du plan local d'urbanisme de la commune de Gilles

Le maire,
Michel Malhappe

Gilson & associés Sas
urbanisme et paysage

4bis, rue Saint-Barthélemy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 / contact@gilsonpaysage.com
www.gilsonpaysage.com



Mairie de Gilles,
Place de l'Église, 28260 Gilles
tél : 02 37 64 08 16 / courriel : mairiedegilles@gmail.com

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Création d'un espace public	1 650 m ²	Commune
2.	Élargissement du trottoir	50 m ²	Commune
3.	Création d'un ouvrage hydraulique	900 m ²	Commune
4.	Extension du cimetière	1 140 m ²	Commune
5.	Création d'un équipement collectif	1 720 m ²	Commune

LÉGENDE DU ZONAGE

---	Limite de zone
Uc	Centre bourg
Up	Zone périphérique
Upc	Secteur du château de Vitray
Uh	Habitat diffus
Ue	Zone à dominante d'équipements
1AU	Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
2AU	Zone d'urbanisation future à terme
A	Zone d'activités agricoles
Ap	Secteur agricole de protection du paysage
A*	Secteur de bâti en zone d'activités agricoles
N	Zone de protection du paysage
N*	Secteur de bâti en zone de protection du paysage
	Espace boisé classé
	Emplacement réservé
	Accès nouveau interdit le long de la Rd 115-4

Éléments repérés au titre de l'article L.123-1-5,7° :

	Bâti et mur
	Ensemble bâti
	Arbre, haie
	Secteur de point de vue

Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 31 janvier 2014

